



Procès-verbal de la 1636<sup>e</sup> séance régulière de la Commission des études  
tenue le jeudi 12 mars 2026 à 9 h à distance via TEAMS

**Personnes présentes :**

- M. Samuel Auger, secrétaire permanent
- Mme Josée Bastien, présidente
- M. Ângelo Cardita, FTSR
- Mme Madeleine Carreau, FMED
- M. Martin Darisse, rep des chargé.e.s de cours et d'enseignement
- M. Michel De Waele, représentant de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes
- Mme Martine Duquet, agente de bureau
- M. Stéphane Gobel, FMED
- Mme Evelyne Guay, représentante des chargé.e.s de cours et d'enseignement
- M. Éric Kavanagh, FAAAD
- Mme Elena Laroche, FSA
- Mme Véronique Lessard, CADEUL
- Mme Isabelle Paré, FLSH
- M. Vincent Perreault, CADEUL
- Mme Chantal Pouliot, FSÉ
- Mme Roxane Pouliot, FPHA
- M. Christophe Provost, CADEUL
- M. Jeff René, AELIÉS
- Mme Johanna-Pascale Roy, FLSH
- Mme Marie-Ève Vachon-Savary, rep. du pers. professionnel
- Mme Linda Wong, AELIÉS

**Personnes excusées :**

- M. Marc-André Fortin, FSG
- M. Matthew Hatvany, FFGG
- M. Frédéric Lévesque, FD
- Mme Mélinda Paris, FMD
- Mme Annie Pilote, doyenne de la FESP
- Mme Kim Samson, représentante des chargés-es de cours et d'enseignement
- M. Arthur Silve, FSS

**Personnes absentes :**

- M. Edel Pérez Lopez, FSAA

**1. Bienvenue**

La séance débute à 9 h sous la présidence de Josée Bastien qui souhaite la bienvenue aux membres.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la 1636<sup>e</sup> séance du 12 mars 2026**

L'ordre du jour proposé est présenté et la présidente explique qu'il a été volontairement allégé, en raison du format exceptionnel de la rencontre tenue à distance et des contraintes que cela impose. La proposition d'adopter ce nouvel ordre du jour simplifié est reçue favorablement.

1. 9h - Bienvenue;
2. 9h02 - Ordre du jour de la 1636<sup>e</sup> séance; Adoption
3. 9h05 - Procès-verbal de la 1635<sup>e</sup> séance du 19 février 2026; Adoption
4. 9h08 - Affaires découlant des procès-verbaux, informations de la présidente, informations et questions des membres : Information  
  - 4.1 - Notes de la séance du 19 février 2026.
5. 9h15 - Mandat particulier sur l'innovation; Adoption
6. 10h - Mandat prospectif, présentation des documents; Information
7. 10h30 - Levée de la séance.

La proposition d'ordre du jour est appuyée et adoptée à l'unanimité.

## **3. Adoption du procès-verbal de la 1635<sup>e</sup> séance du 19 février 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 19 février est soumis pour adoption et est adopté à l'unanimité.

## **4. Affaires découlant des procès-verbaux, informations de la présidente, informations et questions des membres**

*Suivis du procès-verbal et informations de la présidente*

*Informations et questions des membres*

La présidente présente les informations tirées de la séance du Conseil universitaire du 3 mars, au cours de laquelle le Bureau de la qualité des programmes a déposé son [rapport annuel 2024-2025](#).

Elle informe également la Commission de la suspension des admissions au programme de maîtrise et de DESS en sciences des religions, en raison d'un nombre d'inscriptions

insuffisant, tout en précisant que les étudiants déjà inscrits pourront poursuivre leur cheminement. Elle mentionne ensuite le dépôt, par la Commission des affaires étudiantes, de [l'avis portant sur la perspective étudiante sur les systèmes d'intelligence artificielle générative](#) qui est rendu disponible publiquement.

Elle rappelle enfin que plusieurs programmes ont récemment fait l'objet d'une évaluation périodique et que les plans d'action soumis par des doyennes et des doyens ont été jugés satisfaisants, tandis que certains points inscrits à l'ordre du jour du Conseil universitaire n'ont pas pu être abordés, faute de temps.

#### **4.1 Notes de séance du 19 février 2026**

Aucun membre ne signale d'ajouts ou de corrections à apporter à ces notes, qui sont adoptées à l'unanimité.

### **5. Mandat particulier sur l'innovation**

Le document portant sur le mandat particulier lié à l'innovation est présenté dans sa forme complète et finale.

Aucun commentaire ni demande d'ajustement n'est soulevé par les membres, qui confirment que le document reflète bien les échanges et le travail mené depuis plusieurs mois. L'avis est ainsi adopté à l'unanimité.

Il est précisé que le mandat avait été initialement proposé en 2023 et qu'il sera transmis au Conseil universitaire lors de la séance prévue en avril, sous réserve de l'espace disponible à l'ordre du jour.

### **6. Mandat prospectif, présentation des documents**

La présidente introduit le mandat prospectif en rappelant qu'il s'agit d'une obligation inscrite dans la politique de [planification stratégique de l'Université Laval](#). Chaque commission doit en effet proposer un avis portant sur les perspectives de développement de son domaine pour les cinq à dix prochaines années et cet avis doit être finalisé six mois avant l'entrée en fonction de la prochaine équipe de direction en 2027. Elle précise que la Commission des études devra donc déposer son avis d'ici décembre 2026, ce qui impose un calendrier de travail serré.

Les membres ont été invités à prendre connaissance de trois documents préparatoires destinés à nourrir la discussion.

Enfin, la présidente indique qu'il serait pertinent d'inviter, lors de rencontres ultérieures, des personnes issues de différents secteurs disciplinaires afin d'éclairer davantage la Commission sur les évolutions propres à leurs domaines et d'alimenter de manière concrète la construction de l'avis prospectif.

## 7. Levée de la séance

La séance est levée à 10h.



---

Samuel Auger  
Secrétaire permanent

Le 12 mars 2026